



FINE ART

BY HISCOX

NOTRE PASSION ?

L'art d'assurer.



HISCOX

01

Assureur depuis 1901

La passion, le ressenti, l'association... Ces notions éminemment subjectives déterminent la valeur d'un patrimoine artistique. Hiscox est l'assureur privé qui comprend cette valeur et qui partage avec les collectionneurs une fascination pour l'art. C'est même dans nos gènes : notre fondateur, Roberts, était un pionnier dans l'assurance d'œuvres d'art, il y a plus de 100 ans.

01 Pour les collectionneurs privés et les amateurs d'art professionnels

Nous sommes l'assureur privilégié des collections privées, des expositions et des musées du monde entier. En Belgique, nous collaborons étroitement avec la BRAFA, The Art Society et d'autres initiatives artistiques. Cela nous permet non seulement de développer davantage nos connaissances, mais aussi celles des clients par la même occasion.

02 Toute forme d'art

Fine Art by Hiscox est une assurance complète pour toute forme d'art. D'une collection de timbres à une série de peintures de Rubens, en passant par des gravures et des sculptures, des objets et des installations. Nous assurons également les tapis, les faïences précieuses et les bijoux. En bref, nous intervenons pour les collections privées, les collections sociétales et les musées.

03 À domicile, en exposition, pendant le transport

L'assurance Fine Art couvre pratiquement tous les risques. Que ce soit à domicile, lors d'une exposition ou pendant le transport. Pas d'inquiétude : tout ce qui n'est pas explicitement exclu est par définition assuré.

04 Bien assuré

Hiscox sait mieux que quiconque que chaque situation est unique. Nous proposons donc des solutions personnalisées et adaptées aux collections et aux besoins de nos assurés. En choisissant l'assurance d'œuvres d'art Fine Art by Hiscox, nous veillons à ce que leur passion pour l'art puisse être pleinement vécue.

02

Pourquoi choisir Hiscox comme **partenaire d'assurance ?**



Une culture avérée du service

Nous connaissons parfaitement les attentes des clients et des courtiers grâce à notre expérience. Fine Art by Hiscox comprend une couverture d'assurance vaste et complète, qui exploite tous les moyens disponibles pour protéger les collections de vos clients.



Une solution d'assurance personnalisée

Fine Art by Hiscox offre une couverture complète du type « tous risques sauf » : tout ce qui n'est pas exclu est par définition couvert. Cette règle s'applique à nos assurés, tant à domicile que chez le restaurateur ou pendant le transport, partout dans le monde. Votre client sait donc exactement à quoi s'attendre en cas de sinistre.



Notre philosophie en matière de sinistres

Y a-t-il des dégâts ? Nous prenons en charge le dossier dès réception de la déclaration de sinistre. Nous interprétons toujours le contrat d'assurance dans l'intérêt de l'assuré. En cas de sinistre couvert, trois options s'offrent aux clients : la restauration, le remplacement ou le paiement de la valeur assurée. Voilà comment se résume notre philosophie.



Une souscription rapide et simple

Nous avons simplifié le plus possible le processus de souscription. Vous ou l'un de vos clients avez besoin de conseils supplémentaires ? Notre équipe de spécialistes et d'experts en art se tiennent à votre disposition.



Un vaste réseau d'experts

Nous offrons une intervention rapide de spécialistes (expertise, protection juridique, transport, restauration, stockage, sécurité, etc.) en cas de sinistre. Au stade de la souscription nos experts peuvent également mettre à jour le dernier rapport d'expertise de votre client ou proposer une visite de risque préventive au cours de laquelle ils évaluent les objets les plus importants afin de les assurer à leur juste valeur.

03

Comment Hiscox aide les clients en cas de sinistre

Avec plus de 20 ans d'expérience en Belgique et disposant d'équipes spécialisées dans la souscription et les sinistres, Hiscox connaît mieux que personne les risques auxquels doivent faire face les collectionneurs.

Parfaitement restauré, facilement remboursé

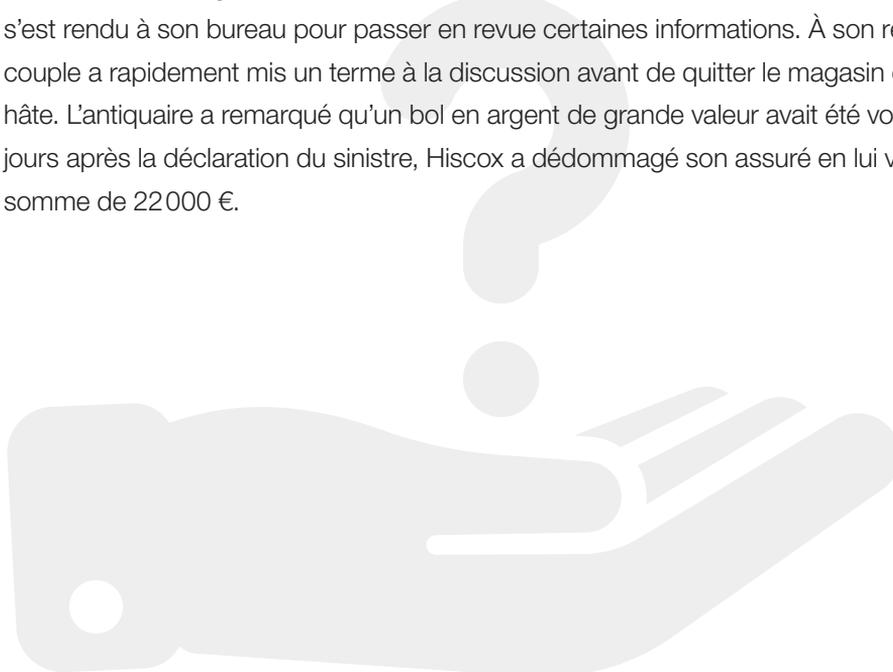
Lors d'un déménagement, un tableau appartenant à l'un de nos assurés a été perforé. L'œuvre était signée de la main de l'un des plus grands artistes de la Nouvelle École de Paris. Nous avons indemnisé l'assuré pour un montant total de 215 000 €. Ce montant comprenait la dévaluation de l'œuvre (jusqu'à 50 % de sa valeur avant sinistre) et les frais de sa restauration par un spécialiste.

Une copie identique, un soulagement

La sculpture que notre assuré a achetée à New York (d'une valeur de 400 000 €) a été cassée pendant son transport vers la Belgique. Pour le plus grand soulagement de notre assuré, notre expert a réussi à convaincre le sculpteur, l'un des grands noms sur le marché mondial de l'art, de reproduire l'œuvre à l'identique.

Une demande d'indemnisation rapidement concrétisée

Au cours d'une négociation avec les acheteurs potentiels d'un meuble, un antiquaire s'est rendu à son bureau pour passer en revue certaines informations. À son retour, le couple a rapidement mis un terme à la discussion avant de quitter le magasin en toute hâte. L'antiquaire a remarqué qu'un bol en argent de grande valeur avait été volé. Deux jours après la déclaration du sinistre, Hiscox a dédommagé son assuré en lui versant la somme de 22 000 €.



04

FAQ

01 **Quelle est la territorialité de la couverture ?**

Le client bénéficie d'une couverture mondiale pour ses œuvres d'art. Elles sont assurées non seulement à l'adresse de la résidence principale du client, mais aussi pendant les transports à travers le monde et lors d'expositions temporaires.

02 Mon client peut-il également assurer une collection d'un montant total inférieur à 100 000 € ?

Bien entendu, nous assurons dans ce cas votre client sous l'assurance Young Collections by Hiscox. Cette police d'assurance répond aux besoins des collectionneurs émergents.

03 Les montants assurés sous l'assurance Fine Art by Hiscox sont-ils indexés ?

Non, l'indice ABEX n'est pas applicable aux montants assurés par l'assurance Fine Art by Hiscox.

04 Existe-t-il des exigences en matière de sécurité ?

Nous prévoyons une protection optimale en matière de risques. Cela signifie généralement que l'adresse de risque principale est équipée d'une alarme reliée à une centrale de surveillance accréditée.







Encore des questions ? Nous sommes heureux d'y répondre !

Contactez-nous :

+32 (0)2 788 26 00

hiscox.underwriting@hiscox.be

Ombudsman des Assurances :

Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles Tél. : 00 32 (0) 25 47 58 71

E-mail : info@ombudsman-insurance.be www.ombudsman-insurance.be

Hiscox SA :

La succursale belge, sise à 1130 Bruxelles, avenue du Bourget 42 B8, est inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.642.934, et est reconnue par la Banque nationale de Belgique (« BNB » - Avenue du Berlaumont 14, 1000 Bruxelles, Belgique) sous le numéro de référence 3099 ; Hiscox SA est une compagnie d'assurance luxembourgeoise dont le siège social est établi au 35F, avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (registre de commerce et des sociétés : B217018). Elle est placée sous le contrôle du Commissariat aux Assurances (« CAA » - 7, boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg).

